



Conseil économique et social

Distr. générale
24 avril 2013
Français
Original : anglais

Session de fond de 2013

Genève, 1^{er}-26 juillet 2013

Débat de haut niveau : examen ministériel annuel

Déclaration présentée par Unnayan Onneshan, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

13-31147X (F)



Merçi de recycler 



Déclaration

Les pays en développement et les pays les moins avancés accusent un retard important en termes de connaissances scientifiques, d'innovation et de développement technologique, comme le reflète leur pourcentage de chercheurs, publications, brevets, redevances et droits de licence.

L'organisation Unnayan Onneshan est convaincue que l'égalité est importante dans ce domaine. Il existe globalement deux manières d'atteindre cet objectif. La première approche consiste à forger des partenariats et des mécanismes internationaux faisant l'objet d'une surveillance, d'une déclaration et d'une vérification pour le transfert de technologie et la diffusion des connaissances des pays développés vers les pays en développement. Deuxièmement, il faut considérablement augmenter l'investissement public pour pallier les défaillances endémiques du marché et les faiblesses systémiques des entreprises privées.

L'investissement dans la science, l'innovation et la technologie est différent des autres investissements car il a un effet multiplicateur et des externalités positives pour la société, même lorsqu'il n'a pas été réalisé en vue d'atteindre un objectif particulier.

Les entreprises privées ont des objectifs différents et ne sont généralement pas sensibles au développement durable dans leur finalité intrinsèque. Bien que les rentes de monopole et les droits de propriété intellectuelle soient considérés comme des mesures incitant le secteur privé à innover, elles n'ont que peu d'utilité pour favoriser l'égalité au niveau mondial. Au contraire, elles représentent un fardeau inéquitable par le biais des monopoles et des oligopoles, et ne permettent pas de résoudre les problèmes de coordination, à savoir de réaliser des investissements complémentaires en fonction des exigences. Le financement public devient donc une solution essentielle.

La plupart des pays en développement sont affectés par des problèmes structurels et doivent faire face aux contraintes qui pèsent sur l'offre pour atteindre les niveaux d'investissements requis dans le domaine de la science et de l'innovation, alors que ces derniers sont essentiels pour que les pays en développement puissent rattraper leur retard.

Le Nord a fait de nombreuses promesses dans plusieurs accords internationaux de transfert de technologie vers les pays en développement, mais elles n'ont jamais dépassé le stade des relations publiques et rien n'a été fait pour débloquer les ressources adéquates ou mettre en place des mécanismes de contrôle de la mise en œuvre.

Unnayan Onneshan formule donc les recommandations suivantes pour encourager les progrès scientifiques et technologiques à l'échelle internationale et poursuivre le droit au développement pour un monde équitable, juste et durable :

À l'échelle internationale

a) Instituer un organe international et un mécanisme juridique, avec un système de mise en application, pour le bénéfice des générations présentes et futures, sur la base des droits au développement, de l'égalité et de la justice, et en conformité avec les responsabilités différenciées, reflétant les niveaux de développement et les capacités. Les pays développés seront chargés de transférer les

technologies et les innovations vers les pays en développement en fonction de leurs besoins spécifiques et de leurs circonstances particulières. Les pays les moins avancés bénéficieront d'un traitement spécial et préférentiel compte tenu de leur niveau de développement sur le plan international;

b) Lancer un fonds supplémentaire et prévisible, avec un système de gouvernance en faveur des bénéficiaires, pour le transfert de la technologie, de la recherche et des activités novatrices vers les pays en développement, l'accent étant mis sur les pays les moins avancés, afin de répondre à leurs besoins spécifiques et leurs circonstances particulières;

c) Établir un mécanisme réglementaire international, avec un système de mise en application, veillant à ce que les sociétés transnationales transfèrent la technologie vers les pays en développement et instituant une taxe sur leurs transactions.

À l'échelle nationale

a) Augmenter l'investissement public dans tous les domaines de la science, de l'innovation et de la technologie pour un développement équitable;

b) Proposer des exonérations fiscales et d'autres incitatifs pour encourager le secteur privé dans les domaines de la recherche et de l'innovation;

c) Encourager la conservation et l'utilisation durable du savoir autochtone.
